



La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 15 francs - Abonnement : 50 francs



In memoriam

Le samedi 27 mai, le Prince Louis, en visite en Bretagne, apprenait le décès de son oncle, Son Altesse Charles-Gonzalve de Bourbon, Duc d'Aquitaine, frère du Prince Alphonse.

Monseigneur le Duc d'Aquitaine, de retour de Lourdes, venait de décéder rapidement d'une leucémie.

L'Union des Cercles Légitimistes de France, et tous les cercles et associations adhérents, adressent au Chef de la Maison de France, Monseigneur Louis de Bourbon, Duc d'Anjou, leurs sincères condoléances. Nous adressons également nos condoléances à Madame la Duchesse de Ségovie, mère du Duc d'Aquitaine.

L'UCLF fera célébrer des messes pour le repos de l'âme du Duc d'Aquitaine.

Prions pour Monseigneur le Duc d'Anjou, qui depuis son enfance a connu plusieurs deuils familiaux. Que Notre Seigneur et Notre-Dame le gardent sous leur protection et lui accordent les grâces nécessaires dans une telle épreuve !

Restons plus que jamais unis autour de notre Prince pour Dieu et le Roi !

Hugues Saclier de la Bâtie

A la demande de l'UCLF, une messe a été célébrée le lundi de Pentecôte (12 juin 2000) à Romagne (86), pour le repos de l'âme de Son Altesse le Duc d'Aquitaine.

Vive Dieu ! Vive le Roy !

Après l'élection de M. Vladimir Poutine

La presse occidentale n'a pas caché son scepticisme après l'élection, le 26 mars dernier, au poste de Président de la Fédération de Russie de M. Vladimir Poutine. Si de source russe, l'on souligne que la Fédération de Russie est un État multinational, avec donc tous les conflits de nationalités que cela implique, le scepticisme de la presse occidentale semble être plus motivé par l'absence de programme économique concret pour la nouvelle équipe au pouvoir au Kremlin que par les aspects guerriers proprement dits de la situation en Tchétchénie. Le fait que sous la présidence Eltsine, c'est-à-dire, depuis l'éclatement en décembre 1991 de l'Union Soviétique, le produit national brut de la Russie ait été divisé par deux et celui que des clans d'hommes d'affaires peu scrupuleux aient fait main basse sur les richesses du pays préoccupent plus nos confrères que les tenants et aboutissants d'une situation dans le Caucase qui, à mon avis, est insondable. A cela s'ajoute que l'administration américaine paraît être plus soucieuse de parvenir à des accords viables, relatifs aux armes nucléaires avec les nouveaux dirigeants de Moscou que d'essayer de forcer la main à Vladimir Poutine, afin qu'il lâche prise à Grozny. Ainsi la nouvelle présidence russe devrait commencer sous des auspices économiques, les Etats-membres de l'Union européenne semblant bien isolés dans leur volonté de pousser à un règlement politique de la question tchétchène.

Je crois néanmoins que l'on n'a pas assez souligné après cette élection anticipée, que la Fédération de Russie continue à être gouvernée par ce que nous appelons dans notre terminologie un gouvernement de "gauche". M. Poutine, qui a été élu au premier tour avec près de cinquante-trois

pour cent des suffrages exprimés, est, on le sait, un ancien haut fonctionnaire des services de renseignements soviétiques. En dépit de son passage dans une équipe municipale réformatrice à Saint-Pétersbourg, rien ne vient démentir pour l'instant ses engagements de jeunesse. Par ailleurs, le candidat communiste à cette présidentielle a presque obtenu trente pour cent des suffrages. Dans ces conditions et dans l'attente d'une hypothétique relève par des équipes pro-occidentales, le Kremlin devrait garder ses mystères et une idéologie que l'on peut qualifier de "nationale-progressiste". Toutes choses étant égales par ailleurs, les émetteurs en langues étrangères de "La Voix de la Russie" avaient adopté, durant l'affaire Pinochet, une position adverse de celle des avocats de l'ancien dictateur chilien. En matière de droits de l'homme, Moscou donnait des leçons à l'Occident... Le poids du parti communiste russe à la Chambre basse du Parlement de Russie ne pourra certainement que renforcer le caractère progressiste de certains aspects de la politique russe.

D'un point de vue purement français, il faudra attendre la présidence française de l'Union européenne durant le second semestre de cette année pour savoir si le Palais de l'Élysée et le Quai d'Orsay pourront faire profiter plus particulièrement notre pays des accords de coopération qui existent entre l'Union européenne et la Russie. L'on peut craindre néanmoins que nos autorités ne continuent à privilégier "le grand large" sur une approche continentale de la diplomatie française. Les récentes déclarations du Président Chirac au récent sommet eurafricain du Caire ne sont pas là pour nous rassurer.

Ainsi, la Russie devrait continuer

son petit bonhomme de chemin, dans un durcissement de sa politique extérieure, et dans la recherche de relations bilatérales, avantageuses pour elles, avec Washington. De là à penser qu'elle ne cherchera pas à profiter de l'impuissance et de l'exagération de l'Union européenne pour pousser ses pions vers l'Europe centrale, voilà un pas que, selon moi, il faut éviter de franchir. La défense de l'Europe centrale et la volonté de ne pas voir cette zone sensible neutralisée devraient rester une priorité de la politique française. Le flirt Londres-Moscou, que semble esquisser le Premier Ministre britannique Tony Blair, ne peut que pousser les hommes politiques hexagonaux à rester méfiants. La neutralisation de l'Europe centrale a été un constant souci de la politique de feu l'URSS, et tout porte à croire que M. Poutine continuera à s'y employer. Si la Russie a été repoussée vers l'Est en 1991 et est condamnée pour l'instant à la "sécurité collective", force est d'estimer que cet Etat va s'appliquer avec professionnalisme à étendre son influence vers Varsovie, Berlin ou Vienne.

La guerre du Kosovo a, en effet, signifié un tournant pour la politique étrangère pratiquée par le Kremlin. Devant la politique d'ingérence de l'OTAN dans les Balkans et l'impuissance de Boris Eltsine, il n'est pas étonnant que de nouvelles équipes prennent la relève à Moscou. Reste à se demander si les gouvernements occidentaux ont une stratégie de rechange pour négocier avec M. Poutine. Du côté de l'Union européenne, l'on ne peut répondre que par la négative.

Pierre Campguilhem
le 7 avril 2000

Louis XV

Les pestilences intellectuelles du romantisme qui envahissent la pensée politique et historique au XIX^{ème} siècle sont responsables de certains troubles de vision assez graves sur notre passé.

C'est ainsi que Chateaubriand passe pour être monarchiste et Louis XV comme une nullité politique, alors qu'il est au contraire, un des plus grands hommes politiques de son temps. Il est un des rarissimes esprits de son époque qui ait véritablement saisi le comment des institutions Très Chrétiennes. Jansénistes, gallicans, libertins, philosophes, physiocrates, parlementaires ou dévots, l'immense majorité des esprits du XVIII^{ème} siècle est étrangère à ce magnifique édifice. De Fénelon à La Fayette, en passant par Montesquieu, l'époque est marquée par une volonté de destruction de la monarchie Très Chrétienne. La classe oligarchique des parlementaires et des philosophes fait une guerre sans merci non pas tant à la personne du roi qu'au pouvoir Très Chrétien qu'il incarne : les dévots en seront, malgré eux, les auxiliaires, qu'il s'agisse de Fénelon, Beauvilliers, Chevreuse, La Vauguyon, Châtillon ou d'autres.

Au XVIII^{ème} siècle, l'essor économique crée de nouveaux puissants : les capitalistes riches financiers, parlementaires ou associés, cachant leurs passions

et leurs ambitions derrière une philosophie matérialiste s'opposant radicalement à la doctrine catholique qui transcende la monarchie Très Chrétienne. Cette nouvelle classe oligarchique exerce surtout ses méfaits grâce à son union avec la noblesse parlementaire de robe, à laquelle sa position ancienne a déjà donné de la puissance et encore bien plus d'ambition : c'est par le biais des parlements que le désordre politique, la destruction du bien commun catholique s'opère dès 1750 d'une manière accélérée par le biais de jeux d'influence assez complexes dont l'Argent reste le maître mot ; la guerre à l'Eglise n'est pas le seul aspect de cette destruction du bien commun scolastique. L'égoïsme foncier de ces oligarques possédant une majeure partie du revenu du pays, leur fait collectionner privilèges et exemptions comme domaines et œuvres d'art : elle les défend au détriment de la justice par le biais de sa position très forte dans la magistrature qui tend de plus en plus violemment à développer ses usurpations au détriment du pouvoir royal. Au XVIII^{ème} siècle, l'injustice financière existe : elle pèse aussi lourd sur le peuple des campagnes qu'elle obère l'action de l'Etat ; et contrairement à ce qu'ont voulu faire croire ceux-là même qui en sont la cause, cette injustice n'est pas due à Versailles. Louis XV en est parfaitement conscient.

Son devoir d'état étant de rendre la justice, il s'efforce de défendre les droits de l'Eglise mais aussi de défendre le peuple contre cette classe d'oligarques préfigurant cette bourgeoisie voltairienne égoïste et impitoyable qui prendra le pouvoir sous Louis-Philippe, écrasera le peuple au XIX^{ème} pour aboutir à la Commune dans un bain de sang.

Louis XV doit réagir : de la destruction des jésuites au renvoi de ses meilleurs ministres, les parlements remportent sur lui d'éclatants succès sans cesse contraires à la justice ; et aboutissant finalement à remettre en cause son pouvoir lui-même : *“Si Louis XV avait laissé le processus aboutir sans l'enrayer enfin radicalement, il aurait failli au plus essentiel de ses devoirs de roi de France, devoir plus impérieux même que celui de préserver l'intégrité territoriale du royaume, et qui était de passer à son successeur une autorité intacte sans dépendance et sans partage, âme du corps politique de la monarchie”* écrit Michel Antoine. Les oligarques ne s'y trompent pas : il ne suffit pas que le parlement obtienne le renvoi de Machault, de tel ou tel intendant de province, des jésuites, le rejet de telle ou telle réforme juridique, financière ou administratives. Il faut remonter aux causes mêmes de cette justice Très Chrétienne, aux

Cet article est inspiré principalement des ouvrages suivants

-Michel Antoine, *Louis XV*, Fayard, 1993, 1047 p.

-Paul del Perugia, *Louis XV*, Albatros (bientôt réédité), 600p.

- Lucien Augier, *Un ministère réformateur sous Louis XV - Le Triumvirat (1770-1774)*, La Pensée Universelle, 1975, 656p.

causes politiques en l'occurrence, au pouvoir sans dépendance et sans partage : depuis des siècles bien des puissants ont voulu lier le pouvoir du souverain à leur volonté, en forçant le souverain à leur rendre compte de ses actions pour leur permettre de défendre au détriment de la justice leurs intérêts privés contre ceux du pays.

Mais l'autorité s'exerce nécessairement sans avoir de compte à rendre à un subordonné, sinon il s'agit d'une délégation, d'un office : l'autorité ne vient pas de celui qui reçoit délégation, mais de celui qui délègue ; or dans les institutions Très Chrétiennes, c'est le roi qui reçoit délégation, mais de Dieu, non du peuple ni de ses représentants (ou prétendus tels), contrairement à ce qu'ont toujours fait accroire les égoïsmes privés vivaces et prompts à se réveiller dès que les circonstances le permettent pour dépouiller l'Etat. C'est la pierre angulaire de l'édifice politique Très Chrétien tout entier. C'est donc très précisément le pouvoir absolu que les parlementaires n'ont de cesse de démolir, de supprimer peu à peu (au nom des lois fondamentales bien sûr !) en se prétendant les garants et contrôleurs du bien public entre le roi et le peuple. Les sophismes accompagnant l'agitation parlementaire trouvent là leur commun dénominateur. Pour rendre, et rétablir la justice, Louis XV se doit de détruire ceux qui ont brisé les jésuites, brisé la bulle *Unigenitus*, brisé Machault, brisé tant d'ordonnances juridiques, administratives, financières, il se doit de détruire ceux qui bloquent la réalisation du bien commun.

Or, c'est exactement ce qu'il fait d'une manière fulgurante en 1766, le 3 mars très précisément. C'est à ce moment qu'il écrase ce monstre social qu'est un essor économique fondé sur le matérialisme, c'est à ce moment qu'il se révèle Très Chrétien jusqu'à l'excellence, en s'attaquant aux causes des maux suscités, au cours de la très oubliée "séance de la flagellation", par laquelle il notifie aux parlementaires leur mort politique : parlant de la magistrature devant ses représentants les plus hauts, il fait lire ces lignes magnifiques : "...ses seuls, ses vrais ennemis sont ceux qui dans son propre sein lui font tenir un langage opposé à ses principes, qui lui font dire que tous les parlements ne forment qu'un seul et même corps (...) que ce corps nécessairement indivisible est de l'essence même de la monarchie et qu'il y sert de base, qu'il est le siège, le tribunal, l'organe de la nation, qu'il est le protecteur et le depositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts et de ses droits, qu'il lui répond de ce dépôt et qu'il serait criminel envers elle s'il l'abandonnait, qu'il est comptable de toutes les parties du bien public non seulement au Roi, mais aussi à la nation, qu'il est juge entre le Roi et son peuple, que gardien du lien respectif, il maintient l'équilibre du gouvernement en réprimant également l'excès de la liberté et l'abus de pouvoir, que les parlements coopèrent avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois, qu'ils peuvent quelquefois par leur seul effort s'affranchir d'une loi enregistrée et la regarder à juste titre comme non existante, qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable aux décisions qu'ils attribuent à l'autorité arbitraire.

Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, c'est faire injure à la magistrature, démentir son institution, trahir ses intérêts et méconnaître les véritables lois fondamentales de l'état. Comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison, que c'est de moi seul que les cours tiennent leur existence et leur autorité, que la plénitude de cette autorité qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi, que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage, que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent non à la formation mais à l'enregistrement, à la publication et à l'exécution de la loi et qu'il leur est permis de me remontrer, ce qui est du devoir de bons et fidèles conseillers que l'ordre public tout entier émane de moi, que j'en suis le gardien suprême, que mon peuple n'est qu'un avec moi et que les droits et les intérêts de la nation dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains !". Magistrale définition du pouvoir absolu, c'est la mort des parlements, la mort politique des oligarques matérialistes qui s'est jouée à ce moment : c'est le sort du bien commun tout entier qui s'est joué. La clarté, la concision et la précision de ces affirmations font de ce texte un véritable chef-d'œuvre où Louis XV réaffirme avec force sans concession ni parenthèse la réalité du pouvoir Très Chrétien dont le principal caractère est de ne résider qu'en une seule personne : le lieutenant de Dieu.

Voilà l'autorité : un point c'est tout. Louis XV détruisant ceux qui détruisent les jésuites est le rempart du bien commun contre les mensonges des oligarques parlementaires menaçant la justice sociale.

Effectivement, après la suppression des parlements, Louis XV peut enfin rétablir la justice grâce à de bons ministres à tous les niveaux économique, juridique administratif, financier..., grâce à Maupeou, Terray, d'Aiguillon... Comme l'écrit M. Antoine : *“Tant que les parlements furent en place, les moyens employés par Terray (...) ressortissaient à de vieilles recettes (...). Rien de tout cela n'avait suscité d'opposition sérieuse de la part des cours supérieures, toujours prêtes, pourvu que leurs immunités financières fussent respectées, à pérenniser toutes les routines (...). Les parlements culbutés, Terray pût s'échapper à la tyrannie des mesures archaïques de circonstances et travailler en profondeur au rétablissement financier...”*.

C'est grâce à ce texte que les bons ministres peuvent agir pour le bien commun.

Mais qui connaît ces noms : Maupeou, Machault, Terray... ?

Une infime minorité d'historiens parmi lesquels bien peu en reconnaissent les mérites.

Et qui connaît madame de Pompadour, madame du Barry ?

Tous les français, tous les catholiques.

Voilà la victoire, la revanche des oligarques sur *la séance de la Flagellation*, voilà le signe de leur réussite jusque dans les esprits catholiques : avoir réussi à faire d'une brouille politique (quelques dispenses pour quelques maîtresses que l'histoire oublie si facilement à

juste titre de Charles-Quint à Napoléon en passant par Henry IV), avoir réussi avec ces brouilles à faire oublier ce qu'un roi avait conçu et réalisé de plus juste et de plus grand. Les révolutionnaires éclairés ne s'y sont pas trompés : Louis XV en 1766, voilà leur pire ennemi dans l'ordre politique. Ils l'ont sali, outragé, bafoué, rendu ignominieux, déjà à son époque, même chez certains défenseurs du règne social de N.S.J.C.

De même qu'il est sans intérêt d'étudier les vies de Sainte Thérèse de L'Enfant Jésus et de Pythagore sous l'angle politique, de même il est stupide d'accorder une immense place aux péchés de Louis XV et d'ignorer son excellence politique. C'est le triomphe de l'oligarchie matérialiste, pour la révolution. Gardons-nous d'adopter cette vision faussée de l'histoire de Louis XV : c'est satisfaire à la justice, et s'éloigner du piège politique où conduit cette analyse viciée trop souvent adoptée malheureusement. De Chateaubriand et Berthier de Sauvigny à Sangnier en passant par Montalembert, Ozanam, De Caux, Veuillot, de la Restauration à la Chambre bleue horizon, de Montmorency célébrant la Charte de 1815 à Mgr Fevre nommant Louis XV *“bête lubrique”*, de La Tour du Pin promettant le contrôle du pouvoir par des chambres élues à la renommée jusque chez les légitimistes de l'œuvre de B. Basse sur la constitution de l'ancienne France, les frissons éprouvés par les politiques (même catholiques) à l'égard du "pouvoir absolu" nous révèlent l'immense revanche des oligarques sur Louis XV.

Louis XV a péché. Il a eu des torts certainement graves

comme peuvent l'être ceux d'un souverain (et sur lesquels nous reviendrons), mais il fût réellement et avant tout un très grand homme politique inégalé depuis deux cents ans. Véritablement les catholiques et encore plus les légitimistes peuvent être fiers de ce roi : son action apparaît bien plus grande encore si on la compare à celle de ceux qui défendirent à leur tour le bien commun Très Chrétien depuis 1774. Le discours de *la Flagellation* est malheureusement le chant du cygne des institutions Très Chrétiennes, non pas tant dans les faits, mais et surtout bien plus encore dans les esprits, ce qui est beaucoup plus grave puisque cette méconnaissance intellectuelle rend vaine l'action de ceux qui en sont les victimes en supprimant dans leurs intelligences le lien logique entre le fin recherchée (règne social de N.S.J.C.) et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver (les institutions : en l'occurrence le pouvoir absolu, pierre angulaire de tout l'édifice Très Chrétien).

Soyons-en bien conscients : les oligarques ont pris leur revanche, et pour nous délivrer de leur règne d'orgueil et de mensonge, il faudra que Louis XV, le Louis XV de 1766, revive à travers son successeur légitime : *“ ... c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine... la plénitude de cette autorité (...) demeure toujours en moi... c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage... l'ordre public tout entier émane de moi ;... j'en suis le gardien suprême... mon peuple n'est qu'un avec moi...”*. Elles paraîtront au Journal Officiel !

Gédéon

Du nationalisme français

A la lecture du livre “ *Le Nationalisme Français*¹ ” de Philippe Ploncard d’Assac, et dont le numéro 516 de Lecture Française fait écho, quelques remarques me paraissent nécessaires.

Deux points m’ont en effet étonné : la différence entre régime et institution (affirmant la priorité du régime sur l’institution) et sa conception de la Monarchie française.

Régime et institution

L’auteur définit le régime comme étant “ *l’ensemble des principes politiques et philosophiques sur lesquels s’appuie le pouvoir pour gouverner. Par exemple : régime démocratique, communisme, nationaliste* ”, etc... (Le Nationalisme Français, p 94).

Alors que l’institution serait “ *ce qui va couronner l’État, comme symbole représentatif. Par exemple : monarchie, président* ”, etc... (Le Nationalisme Français, p 94).

L’auteur affirme encore “ *ainsi dans l’ordre des priorités, le régime prime sur l’institution* ” (Le Nationalisme Français, p 97).

Pour un nationaliste, il suffit que le régime soit nationaliste, qu’importe que ce soit une monarchie, une république, etc... Malheureusement, les rares exemples de régimes nationalistes que nous avons, nous donnent l’image de cuisants échecs. Philippe Ploncard d’Assac nous donne lui-même ces exemples : Franco et Salazar. Même si ces deux régimes ne se trouvent pas en France, il est intéressant de les étudier. Nier le bien que ces deux régimes ont fait à leurs pays respectifs, ce serait faire preuve

de mauvaise foi. Mais voyons les choses en face, qu’en reste-t-il ? Ils n’ont fait que retarder la chute du pays, de quelques années. Par exemple Franco aurait pu préparer sa succession en établissant une institution solide qui aurait empêché le roi d’Espagne de rétablir tout ce que Franco avait enlevé. Bref, le régime n’a pas tenu parce que l’institution ne suivait pas. Les principes politiques et philosophiques qui sont les bases d’un régime, ne peuvent donner des résultats que lorsque l’institution est en harmonie avec le régime. Les principes révolutionnaires qui nous gouvernent aujourd’hui, n’auraient jamais réussi avec la Monarchie Française. C’est pour cela que nous sommes sous une république.

Nous savons qu’en France l’institution la mieux adaptée est la Monarchie. Mais si Philippe Ploncard d’Assac en est persuadé, il en développe dans son livre une idée que je pense faussée.

La Monarchie Française

La Monarchie Française, est à la fois un régime et une institution. Aucune autre monarchie étrangère ne lui ressemble. Il y a des règles fondamentales qui règlent la succession de chaque roi, ce qui lui donne une stabilité qu’aucune institution ne possède. Catholique, c’est un régime qui repose sur d’excellentes bases politiques et philosophiques. Par un système corporatif, chacun est à sa place, et l’ingérence de l’État n’existe pas, le roi est l’arbitre, qui décide en dernier recours. Conseillé, le roi n’est pas un tyran ni un dictateur, il est le garant des libertés de tous, et de chacun, la Monarchie Française a toujours

respecté les libertés de chaque province rattachée à la couronne : Le roi en son Conseil, le peuple en ses États.

Père de son peuple, le roi était accessible pour tous.

Affirmer que depuis la révolution, le roi : “ *n’est plus nécessairement le garant de l’unité nationale, de la religion qui a rassemblé les français depuis St Rémy et Clovis, il n’est plus nécessairement indépendant, idéologiquement, des groupes de pression qui agissent aujourd’hui dans les allées du pouvoir* ” (Le Nationalisme Français, p 94) c’est assurément méconnaître la Monarchie Française. Choisi par la naissance et non par la volonté d’une minorité, le roi est forcément garant de l’unité nationale, obligatoirement catholique pour pouvoir régner, il ne peut qu’être le garant de la religion de St Rémy.

Si le Dr. Weissaupt désignait par le terme de Nationaliste, ceux qui dès 1789, voulurent déposer la monarchie pour mettre en place une sorte de république Athénienne, tout en étant opposé à un mondialisme, alors je supplie les nationalistes de sortir de leur utopie.

Si “ *le nationalisme, dira Maurras, est la sauvegarde due à tous ces trésors qui peuvent être menacés sans qu’une armée étrangère ait passé la frontière, sans que le territoire soit physiquement envahi.* ” (Le Nationalisme Français, p 27), pourquoi faire d’un sentiment (au même titre que le patriotisme) toute une doctrine, et puisque qu’être légitimiste englobe ce sentiment, pourquoi se diviser ?

René de Surville

1) Editions Duquesne Diffusion, 27 avenue Duquesne, 75007 Paris.

Nouvelles d'Europe orientale

Plus encore que la lecture du quotidien britannique “ *The Financial Times* ”, qui pourtant entretient d'excellents correspondants en Europe orientale, celle du quotidien alémanique “ *Neue Zürcher Zeitung* ” (Postfach, CH-8021 Zürich) s'impose à toute personne qui s'intéresse à cette zone de la politique européenne, et qui maîtrise la langue allemande. Voici quelques nouvelles tirées récemment des pages de politique internationale de ce journal suisse, ayant trait à l'Europe orientale, et commentées par nous. Les dates indiquées sont celles des dépêches.

Russie :

Si la Russie a ratifié le traité *Start-II* américano-russe sur la limitation des arsenaux nucléaires et celui d'interdiction des essais nucléaires, ce qui est un signe encourageant, le Conseil de Sécurité de cet État n'en a pas moins décidé de donner plus d'importance à l'arme nucléaire dans la défense du territoire russe et de celui des alliés de Moscou. Par ailleurs un groupe de travail a été créé en son sein pour viser au contrôle de la sécurité de la région de la Mer Caspienne, région qui attire les convoitises des puissances et entreprises occidentales. (21.04.2000).

Ukraine :

L'Ukraine est un partenaire très courtisé de la vie européenne et internationale. Ainsi a-t-on noté récemment les visites à Kiev du secrétaire au Foreign Office, M. Robin Cook, de la secrétaire d'État américaine, Mme Madeleine Albright, du ministre de la Défense russe, et même de M. Poutine, Président fraîchement élu de la Fédération de Russie. Les attentions de ces personnalités pour la politique ukrainienne peuvent s'expliquer, car, de l'avis des observateurs, une reconstitution de l'empire russe est impensable sans

l'Ukraine. Pour des raisons principalement énergétiques, l'Ukraine veut actuellement entretenir de bons rapports avec Moscou. (18.04.2000).

République Tchèque :

Prague connaît actuellement des remous du fait de la nomination comme conseillers de deux ministres du gouvernement social-démocrate d'anciens cadres du Parti Communiste de l'ancienne Tchécoslovaquie. Il semble qu'après “ *la révolution de velours* ” des années 1990, la République Tchèque soit toujours aussi incertaine dans son personnel politique. (13.04.2000).

Michel de Roumanie :

Un tribunal de première instance de la ville de Roumanie occidentale d'Arad a ordonné la restitution à l'ancien monarque (qui vit en exil à Genève) d'un château, actuellement occupé par le gouvernement roumain. L'affaire devrait venir en appel. Plusieurs procès ont été intentés au gouvernement roumain par Michel de Roumanie, qui demande la restitution de ses biens. Ces biens avaient été confisqués après la seconde guerre mondiale par les autorités communistes de l'époque. (04.04.2000).

Pologne :

Alors que l'état de santé de l'économie polonaise est en voie d'amélioration, un climat glacial règne actuellement entre Varsovie et Moscou. Outre des affaires d'espionnage et des manifestations anti-russes contre le consulat russe de Poznan, l'affaire a pris naissance à propos du soixantième anniversaire du pacte germano-soviétique du 23 août 1939. Le fait que la Russie ait affirmé que feu l'URSS n'avait pas agressé la Pologne à la suite de cet accord Molotov-Ribbentrop n'a pas été un élément de réconciliation entre les deux frères ennemis de l'État européen. (01.03.2000).

Biélorussie :

Dans les derniers temps de la présidence Eltsine, la Biélorussie et la Russie ont signé au Kremlin un traité d'union entre les deux États. Bien que les contractants de ce traité d'union aient déclaré qu'il n'était dirigé contre quiconque, et en particulier pas contre les États-Unis d'Amérique, la mauvaise presse dont jouit en Occident le président biélorusse Loukachenko et ses difficultés présentes avec les bailleurs de fonds du Fonds Monétaire International expliquent en grande partie que le traité soit avant tout monétaire et économique. Une monnaie commune est ainsi programmée pour l'an 2005. L'opposition biélorusse, quoique muselée, a vivement réagi à ces accords destinés en définitive à créer un État commun à Minsk et Moscou. (08.12.1999).

Outre la lecture de la “ *Neue Zürcher Zeitung* ”, je voudrais conseiller aux abonnés de ***La Gazette Royale*** qui connaissent la langue anglaise un ouvrage d'un grand intérêt. Il s'agit d'un fort volume écrit par une universitaire américaine, qui fait partie actuellement de la cellule de planification du Ministère des Affaires étrangères de son pays. Il est consacré à l'avenir (et aussi à l'histoire) des rapports germano-russes. Le livre : “ *Russia and Germany Reborn* ” par Mme Angela Stent est paru en 1999 chez “ *Princeton University Press, New Jersey* ”. Il en existe une traduction allemande sous le titre “ *Rivalen des Jahrhunderts* ” (parue en 2000). Mme Stent a eu accès à une abondante documentation et aux principaux acteurs de l'histoire récente. Elle donne un point de vue américain sur le problème germano-russe.

Fait le 25.04.2000.

P. C.

Saint Louis, roi de France

Deux cent quarante années séparent l'accession au trône de France, du premier Capétien Hugues Capet en l'an 987 au décès du roi Louis VIII en 1226. Louis IX devient à l'âge de 12 ans le nouveau Roi de France, où il s'efforcera de faire régner dans son royaume l'ordre chrétien. Grâce à lui le prestige de la dynastie Capétienne atteignit son apogée au XII^{ème} siècle.

En ce jour du 30 janvier 1226, le souverain Louis VIII surnommé le "Lion" prit la route de Lyon et de la Provence, pour partir en croisade contre le Comte de Toulouse protecteur des hérétiques. Toutes les villes languedociennes tombèrent une à une devant le roi, et Avignon elle même capitula, après une résistance de trois mois, ce qui entraîna la soumission de tout le Languedoc. De là, en octobre, Louis VIII décida de rentrer sur Paris, en passant par les chemins de l'Auvergne. Il fit une halte au château de Montpensier d'où il fut pris subitement par une attaque de dysenterie, entraînant de douloureuses fièvres. Malheureusement, quatre jours plus tard le souverain, après avoir reçu les sacrements s'éteignit à l'âge de 39 ans, laissant le royaume à son fils aîné le petit Louis IX. Louis VIII avait prévu dans un testament rédigé en 1225, de laisser la régence à son épouse Blanche de Castille, avant la majorité de Louis IX, tandis que chacun de ses fils recevrait des apanages.

Le roi fut enseveli dans la basilique royale, près de son père Philippe-Auguste décédé en

1223. Voilà un garçon de 12 ans, où toute une enfance dut s'arrêter subitement, et dont les responsabilités du royaume, le mettaient déjà dans des situations très compliquées.

Le bon roi Louis IX naquit le jour de la fête de Saint Marc, le 25 avril 1214, l'année même de la bataille de Bouvines, remportée par son grand-père Philippe-Auguste. On lui donna le prénom de son père Louis (Ludovicus, forme de Clovis), comme c'était la coutume dans la famille Capétienne, depuis la fin du XII^{ème} siècle. Il se faisait aussi appeler Louis de Poissy du fait de la ville de son baptême, mais ce prénom était aussi un moyen de relier les Capétiens aux Mérovingiens. L'image que l'on garde des premiers mois de règne, c'est celle d'une mère Blanche de Castille, très attentive à l'éducation de ses enfants, très pieuse, autoritaire, mais surtout courageuse, depuis qu'elle a la responsabilité du royaume. Née en 1188, du roi Alphonse VIII de Castille, et d'Aliénor d'Angleterre, elle épousa à l'âge de 12 ans, Louis VIII héritier du trône de France, en 1200. De cette union naquirent onze ou douze enfants, dont trois ou quatre morts en bas âges. Blanche de Castille, pendant les longs mois d'absence du souverain parti guerroyer, dirigea avec sagesse et diligence l'instruction culturelle et religieuse de son fils Louis, de même que des autres enfants. Cette instruction assez rigoureuse leur permirent de devenir aptes et dignes pour gouverner le Royaume de France. A la mort de son époux

Louis VIII, elle s'empressa de faire couronner à Reims, le 29 novembre 1226, le petit Louis IX, afin d'empêcher toutes les révoltes ennemies, notamment la menace des Anglais qui voulaient reprendre les terres perdues contre Philippe-Auguste. D'ailleurs Blanche de Castille sut brillamment triompher, et leurs tenir tête glorieusement.

Le 27 mai 1234 était célébré le mariage de Louis IX, 20 ans, devenu roi de France, avec une fille de l'âge de 13 ans Marguerite de Provence, dans la Cathédrale de Sens. Ce mariage était une bonne augure pour la couronne de France, car elle l'introduisait dans un Comté du midi longtemps dominé par les Cathares.

Six années se sont écoulées, et la reine n'avait toujours pas donné d'héritier à la couronne de France. Mais le 12 juillet 1240 Marguerite de Provence donna naissance à une fille Blanche, puis suivirent onze enfant, dont six garçons. Voilà le roi rassuré, la descendance était assurée. En 1244 Louis IX, après avoir rétabli la paix extérieure et intérieure, tomba sérieusement malade, en attrapant la dysenterie, qui le mena aux portes du tombeau. De santé très fragile, depuis la fin de la guerre de Poitou, Louis IX agonisa pendant plusieurs heures. Lors de sa longue léthargie, il reçut, dans une vision céleste, l'ordre d'aller en Terre Sainte relever l'étendard chrétien, abattu par les Musulmans. Complètement guéri, Louis IX met en place une bonne et sage administration, le temps de son absence pour la

croisade, en prévoyant tout dans le moindre détails. Le 12 juin 1242, il va prendre l'Oriflamme à Saint Denis, puis se rend ensuite pieds nus à Notre-Dame, où il entend la messe, et communique dans le plus saint recueillement. Enfin, le 25 août suivant, il s'embarqua à Aigue-Morte. Les croisés prirent la direction de Chypre où ils passèrent tout l'hiver. Malheureusement, une épidémie de peste envahit l'île de Chypre, et ravagea une bonne partie de l'armée, ainsi qu'une grande partie des ressources alimentaires. Malgré tout, Louis IX le 12 mai 1249, donna le signal du départ au cri de "**Dieu le veut**". La flotte cingla vers l'Égypte, et arriva le 4 juin à Damiette, où ils vainquirent les Sarrasins, et le 6 juin, prirent la ville d'assaut. En attendant les renforts, que son frère Alphonse de Poitiers doit amener, le roi commence à fortifier la ville de Damiette. Le 20 novembre, l'armée se dirigea vers Monsourah, où pendant tout l'hiver, elle combattit contre les Sarrasins. Mais une cuisante défaite attendait les croisés. Le 8 février, les Musulmans, pénétrèrent dans le Monsourah, où ils firent un tel massacre que les chevaliers français durent se retirer, ce qui condamna le roi de France Louis IX à être prisonnier. Maintenant, il fallait traiter, avec le Sultan, ce que Louis fit en digne roi de France.

Après de longue tractations, le roi décida d'abandonner la ville de Damiette, et paya une rançon de cent mille livres.

Fortifiant les quelques places, que possédaient encore les chrétiens d'Orient du royaume latin de Jérusalem, Louis IX apprit la mort de Blanche de Castille, et se voit contraint de rentrer en France. Dès lors, le souverain, se consacra, entièrement à la réorganisation de son royaume. Cette nouvelle réorganisation, commença, par le Traité de Paris en 1259, conclu avec Henri III d'Angleterre. Ensuite, le roi ouvrit des hôpitaux pour les pauvres, les aveugles et les lépreux. Il ouvrit aussi de nombreuses manufactures pour les ouvriers, mais le plus beau chef-d'œuvre fut la construction de la Sainte Chapelle. Louis IX en bon Chef État, réorganisa la corporation des métiers, ce qui assura au royaume de France une grande prospérité. Cependant, les événements d'Orient le déterminent à entreprendre une nouvelle croisade. En mars 1270, il reprit la Croix, laissant la régence du royaume à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint Denis, ainsi qu'à Simon de Nesle. Le 4 juillet 1270, ils mirent la voile pour Tunis, où treize jours après ils débarquèrent, non loin des ruines de Carthage. Les premières victoires menèrent les croisés sous les murs de Tunis.

Malheureusement, ce n'est pas l'ennemi qui se déroba, mais la peste qui fit des ravages dans l'armée, et qui atteignit le roi, déjà très affaibli, d'où il fut atteint mortellement. Le roi moribond appela son fils aîné et successeur Philippe III (le Hardi), et lui fit ses suprêmes recommandations. Après avoir reçu l'extrême-onction, Louis IX parvint encore à prier toute la journée, puis se fit étendre sur un lit couvert de cendres.

Le 25 août 1270, le roi rendit son dernier souffle les bras en croix qui selon Monthalant "*il alla à la mort comme il alla à la messe*". Le lendemain, son frère Charles d'Anjou emporta les entrailles et le cœur du roi, qu'il fit enterrer solennellement à l'abbaye du Monréale, en Sicile. On embarqua les restes de Louis IX, sur le nef "Porte-Joie". Le corps fut avant, préalablement bouilli dans un mélange d'eau et de vin pour séparer la chair des os et faciliter l'expédition.

Après les obsèques, qui eurent lieu seulement neuf mois plus tard, le nouveau roi Philippe III, aidé des grands du royaume, prit le cercueil sur ses épaules et l'emmena en l'abbaye de Saint-Denis. En 1297, le Pape Boniface VIII canonisa le bon roi Louis IX, qui devint Saint Louis, un modèle des Souverains et Chefs d'État.

Gilles Precigout



Bibliographie :

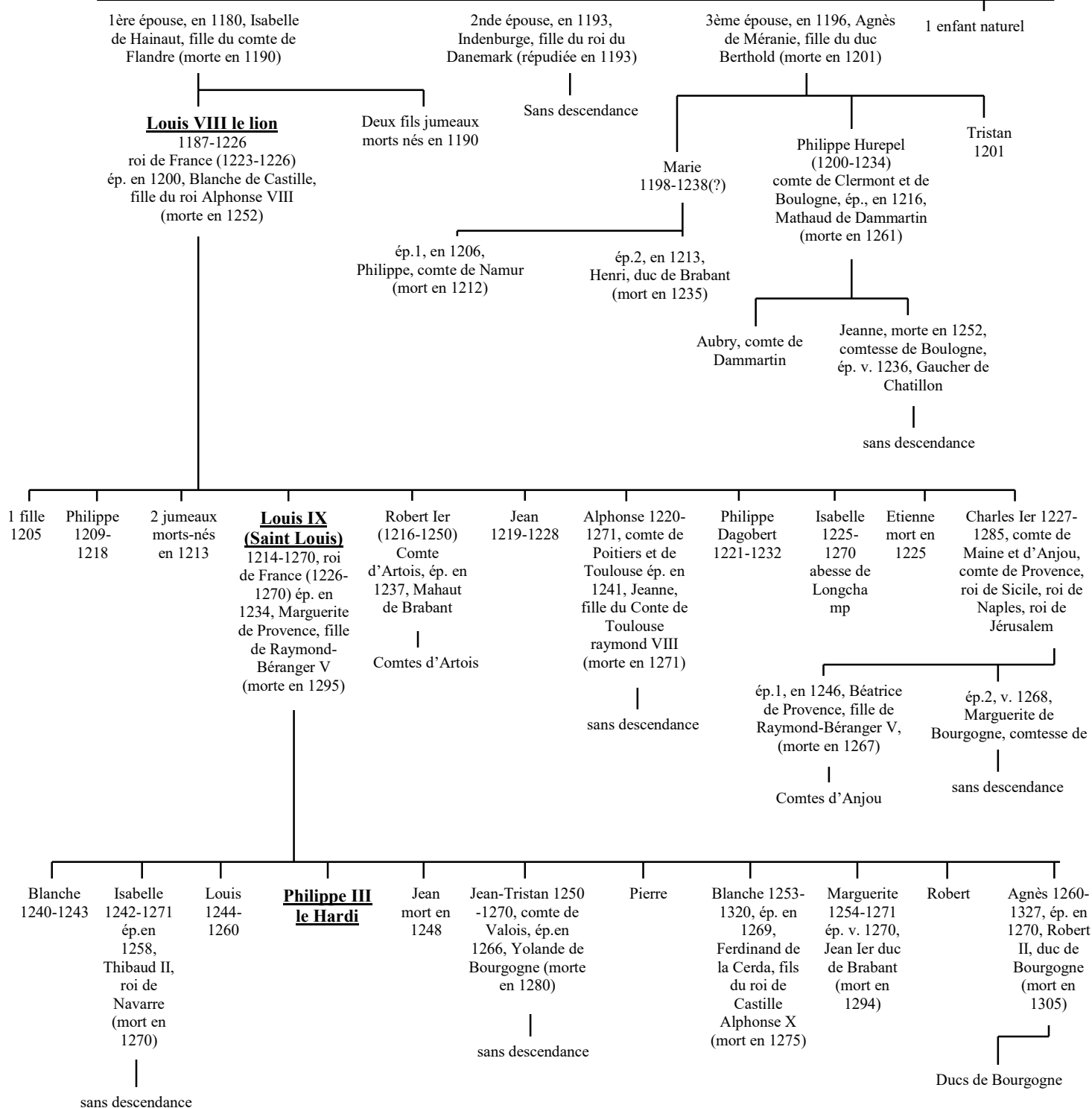
Saint Louis : Jacques le Goff, Éditions Gallimard 1996

Saint Louis : Jean Richard, Éditions Paris 1983

Saint Louis, Roi de France : Régine Pernoud, Éditions Paris 1960

Généalogie des Rois de France : Jean-Charles Volkman, Éditions J-P Gisserot 1997.

Philippe Auguste



De l'amour à la violence

Dans les écoles de la république, on a peu à peu supprimé les crucifix, symboles de l'amour de Dieu pour les hommes ; la prière qui met en actes l'amour des hommes envers Dieu ; et le catéchisme qui apprend l'amour du prochain pour l'amour de Dieu ! On a remplacé tout cela par la licence, la liberté sans frein des plaisirs, l'individualisme, l'égoïsme. On a perdu la Charité !

Et l'on s'étonne de trouver la violence à l'école ! De voir des enfants de 7 à 10 ans se livrer au saccage, au pillage ou à la torture ! De trouver le racket, le vol, la terreur des enfants les uns par les autres ! De découvrir des enseignants tabassés ou blessés par leurs élèves ! De voir circuler partout la drogue aux portes des lycées ou dans les écoles ! On est surpris de trouver des adolescentes accoucher dans les W.-C. d'un collège, ou de découvrir que les petites filles se prostituent pour 5 francs dans les cabinets des écoles de la république.

On est surpris... parfois effrayés...

Mais c'est normal ! On cueille simplement les fruits de l'arbre qu'on a planté, qu'on a arrosé depuis si longtemps ! La république des Jules a porté ses fruits empoisonnés, et ses grands ancêtres peuvent se féliciter. Ils ont tué l'amour ; ils recueillent la violence !

Et quels remèdes proposent-ils ?

L'instruction civique ? Mais c'est une morale sans âme, dépendante de la "majorité", du "nombre" ; dépourvue de valeurs transcendantes capables de s'imposer par elles-mêmes ;

puisque ses références dépendent du gré des foules. Dans cette morale là, le meurtre des enfants ou des vieillards peut devenir "légal" C'est une morale sans morale.

Que propose-t-on encore ? D'augmenter le nombre des policiers. Comme si la crainte pouvait remplacer l'amour ! Comme si la peur des "flics" pouvait perdurer quand les flics sont partis !

Et encore ? De distribuer la pilule du lendemain gratuitement aux petites filles dans les écoles ? Comme s'il était possible de réfréner l'instinct du plaisir en distribuant les moyens d'en éviter les conséquences par un meurtre supposé sans douleur ni conséquences ?

Ce monde est devenu fou !

Dieu s'est retiré, il a abandonné les hommes à l'homme ! Il n'est pas de pire châtiment !

De la violence à l'amour

Comment échapper à tant d'horreur ?

En revenant à Dieu !

C'est ce que mettent en pratique les quelques écoles encore libres que nous tâchons de défendre !

Ici l'on apprend encore aux enfants l'amour du Bon Dieu, l'amour du prochain, la prière pour vaincre les tentations et trouver la grâce qui rend humble, pur, fort, et bon envers les autres pour l'amour de Dieu !

Mais ces écoles sont persécutées de toutes sortes de façon par l'école des Jules ! On les supporte mal. On imagine toutes sortes de tracasseries, de difficultés. On vote des lois pour les contraindre, les contrôler, tâcher de les supprimer.

On les voue à la pauvreté. Et par elles, on atteint les familles qui veulent encore un enseignement chrétien pour leurs enfants. Car les pensions sont si lourdes que leur coût en s'ajoutant à des impôts injustes qui servent à combler ce gouffre financier qu'est l'Education Nationale, conduisent à créer de nouveaux pauvres : les familles nombreuses, les parents chrétiens.

Pour eux, chers amis, je viens encore frapper à la porte de votre cœur.

Aidez-nous à leur verser des bourses pour sauver leurs enfants du désastre moral et de la violence sous toutes ses formes !

Aidez-nous aussi par vos prières, pour que Dieu, la Très Sainte Vierge Marie, saint Joseph, leurs saints Patrons et leurs saints Anges Gardiens, ne les abandonnent pas.

C'est à la miséricorde de Dieu et à l'assistance des Saints et des Anges que je confie cette circulaire pour qu'elle atteigne les cœurs de ceux qui la recevront !

Priez pour les enfants chrétiens !

Priez pour les parents !

" Comme l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché ". (Saint Cyprien).

Pour une scolarité catholique.

Pour sauver l'âme des enfants.

Avril 2000, Circulaire N° 76

A.M. Bonnet de Viller

Président du C.E.F.O.P.

Œuvre boursière pour une Scolarité Catholique

Depuis 1975

CEFOP

"Les Guillots"

18260 Villegenon

La **kermesse** du C.E.F.O.P. a lieu le premier dimanche de juillet (**02/07/2000**). Elle permet en partie de boucler notre budget de bourses. Aidez-nous à son succès.

Réflexions sur la politique

1. Le fondement de la société naturelle : le Bien Commun.

La simple constatation qu'un homme apprend tout ce qu'il sait grâce à la société de ses semblables, que sans eux il est aussi démuni que l'enfant loup, a conduit les anciens à cette définition : **L'homme est par nature un animal social et politique.**

Autrement dit un homme ne peut s'accomplir que s'il réalise ce pour quoi il est fait : vivre en société. *Il n'accède au bonheur que s'il conforme sa vie à ce que réclame sa nature.*

Il faut comprendre cette dernière proposition de deux façons :

° D'une part vivre en société permet de jouir des bienfaits que celle-ci procure : accession au capital de ses connaissances (développement de la culture, des arts, des techniques) ou encore protection des personnes et des biens (santé, justice, défense...)

° D'autre part le fait même de concourir activement au bien de la société, au bien commun, rend heureux. (Voilà qui explique le drame social du chômage : malgré les indemnités, ses victimes savent bien la souffrance causée par le sentiment d'inutilité et la dépréciation de soi qui en résulte).

Tout conflit, toute division sociale peut en dégénérant mettre en péril l'existence de cette société et le bonheur qu'elle apporte. C'est la raison pour laquelle **le bien commun s'identifie à l'unité harmonieuse, à la concorde civile.**

La société naturelle est

inégalitaire, organique et hiérarchique.

Elle est inégalitaire par définition. En effet, ce sont les inégalités, les différences de compétences qui engendrent les échanges et de fait, multiplient les participations de chacun à la vie sociale. Si les hommes étaient égaux, nul n'aurait rien à apporter aux autres, la société perdrait alors sa raison d'être.

Elle est organique parce qu'au sein d'une même communauté politique (ou Cité), les hommes sont portés à se regrouper en unités plus petites, intermédiaires entre l'individu et la Cité. On peut appartenir à certaines de ces communautés sans le vouloir ; on ne choisit pas sa famille, ni le groupe ethnique ou culturel dans lequel on est éduqué à la vie sociale. On peut aussi rejoindre une communauté par affinité, pour le bien qu'elle procure : corps de métier, ville, province, association...

Toutes ces entités concourent au bien commun de la Cité selon leur spécificité sous l'autorité d'un organe de commande : l'Etat. En outre, ces communautés intermédiaires protègent les personnes contre de possibles abus de pouvoir de l'Etat.

Elle est hiérarchique. En effet l'Etat ne peut régir seul toutes les activités humaines, il ne peut que les organiser globalement. Aussi fait-il appel aux communautés intermédiaires qui, dans leur domaine de compétence propre et selon leur importance dans la Cité, participent au pouvoir, c'est le

principe de **subsidiarité.**

Ces communautés doivent elles-mêmes être structurées et organisées pour remplir leur rôle de transmission des traditions, des connaissances et des techniques. Chacun y est appelé à accepter des responsabilités à son niveau au service des autres. Les tâches sont multiples : charges professionnelles, associatives, administratives, familiales ...

La personne est alors d'autant plus citoyenne, elle acquiert d'autant plus de dignité qu'elle participe activement à la vie sociale pour le bien de tous.

2. L'égoïsme ennemi du bien commun

Mais nous dira-t-on, si l'homme trouve son bonheur dans son action pour le bien commun, comment se fait-il qu'il y ait si peu de candidats prêts à se dévouer pour les autres ?

Et pourquoi les détenteurs d'une autorité mettent-ils souvent moins de zèle à travailler pour leur communauté qu'à jouir des avantages que leur situation leur procure ?

La Révélation fournit la réponse au chrétien : le péché originel est venu obscurcir l'intelligence et cette cécité partielle donne l'illusion permanente que le bonheur consiste en un repli sur soi facile, égoïste et jouisseur.

Les philosophes païens de l'Antiquité quant à eux, ne purent que constater les difficultés de la raison à surmonter cette contradiction apparente : **accéder au bonheur nécessite l'effort sur soi, la maîtrise de ses passions, le renoncement personnel pour**

se mettre au service des autres, pour travailler au bien commun. En résumé être heureux c'est être vertueux.

3. La politique dans la société naturelle

La politique est la fonction de l'Etat qui consiste à organiser la Cité en vue du bien commun. Il s'agit de réaliser son unité, de maintenir la concorde civile en coordonnant harmonieusement les organes qui la composent.

Le grand Aristote avait compris que pour promouvoir le bien commun, assurer l'aisance économique ne saurait suffire.

Le premier rôle de l'autorité politique est en effet de mobiliser les citoyens dans leur concours au bien commun. Il s'agit de les responsabiliser, de les rendre vertueux par accoutumance grâce à l'éducation et grâce aux lois.

Les lois ont donc pour vocation de commander les actes vertueux, de prohiber les actes mauvais, de permettre les actes indifférents ou légèrement mauvais, et enfin de punir les transgressions.

Le modèle des lois est ce que l'on appelle la Loi Naturelle, autrement dit l'ensemble des dispositions requises pour permettre la pleine réalisation de notre nature. La Loi Naturelle n'est pas écrite, mais parce qu'elle est dans la nature humaine les anciens disaient qu'elle est inscrite dans le cœur de l'homme. Elle se déduit de l'observation du comportement humain, travail qui réclame beaucoup de sagesse. Une Cité sera d'autant plus heureuse, d'autant plus civilisée que ses

lois seront conformes à la Loi Naturelle.

4. La politique dans la société chrétienne

Avec la Révélation Dieu éclaire le rôle du politique d'un jour nouveau, la Loi Naturelle est non seulement confirmée mais encore transcendée par la Loi Divine.

Alors que la Loi Naturelle ne réclamait qu'une collaboration sans heurt des hommes au bien commun, Jésus commande plus : *"aimez-vous les uns les autres"*.

La Loi Naturelle nous prescrivait une autorité et une hiérarchie, la Loi Divine nous révèle que l'origine de l'autorité est le Père céleste et que l'on doit l'aimer de toutes nos forces : *"Toute autorité vient de Dieu"*. La royauté du Christ elle-même vient du Père et non de ce monde. L'autorité d'un chef est pour ses subordonnés un reflet de l'autorité divine même s'il en fait un mauvais usage. Aussi le responsable chrétien s'efforcera-t'il de donner l'exemple en développant les qualités propres de l'Autorité Première : justice, force, simplicité, bienveillance...

En outre, pour être vraiment reconnu de ses subordonnés, il devra lui-même reconnaître l'autorité de ses supérieurs (malgré leurs défauts inévitables) et à la tête de cette hiérarchie : le Christ Roi. Voilà pourquoi dans la société chrétienne de l'Ancien Régime, le roi reconnaissait institutionnellement la suzeraineté de Jésus dont il n'était que le lieu-tenant.

La Bible nous apprend aussi une bonne nouvelle. La fin dernière de l'homme n'est pas sa fin naturelle (le bonheur ici-bas

dans la réalisation du bien commun), mais une fin surnaturelle : le bonheur parfait de la fruition de Dieu dans l'autre monde.

Pour l'atteindre, le respect de la loi naturelle ne suffit pas, encore faut-il suivre les prescriptions de la loi divine (décalogue, commandement d'amour...).

Les citoyens vertueux qui respectent la Loi Naturelle ne font pas pour autant des saints, mais les saints font toujours de bons citoyens. Il est facile de s'en convaincre en lisant leur vie : conformément à la béatitude *"bienheureux les artisans de paix"*, ceux-ci passent leur temps à réconcilier les ennemis, à pacifier les colériques, à mettre de l'amour dans les âmes, en bref à travailler pour l'unité harmonieuse.

Si la finalité terrestre de l'homme relève de la compétence de l'Etat, en revanche, Dieu a confié sa finalité céleste et la Loi Divine à une autorité distincte, celle de l'Eglise.

La finalité céleste étant supérieure à la finalité terrestre, l'Eglise requiert l'aide de l'autorité politique chrétienne afin de conduire les âmes à Dieu. S'il est absurde de prétendre contraindre les personnes à la sainteté comme on pouvait dans une certaine mesure les contraindre à la vertu grâce aux lois, on peut tout au moins essayer d'établir les conditions favorisant cette sainteté.

En facilitant la mission de l'Eglise, l'Etat assure corrélativement au salut du plus grand nombre un plus grand épanouissement de la Cité. En effet, pour le chrétien la voie normale de la sainteté est

l'accomplissement de ses devoirs d'état dans la charité, actions qui sont autant de participations au bien commun.

5. Conclusion

L'étude précédente met en relief deux critères qui permettent d'évaluer le degré de légitimité d'une institution politique. Par légitimité nous entendons l'aptitude de l'institution à mener l'homme à sa finalité tant naturelle que surnaturelle.

Premier critère : Une institution politique est d'autant plus légitime naturellement qu'elle réalise le bien commun de la Cité (= unité harmonieuse).

Second critère : Une institution politique est d'autant plus

légitime surnaturellement qu'elle reconnaît la souveraineté de Jésus-Christ et aide son Église.

A l'aune de ces deux critères tout gouvernement politique possède un peu de légitimité.

Un gouvernement libéral, même s'il est profondément néfaste **n a t u r e l l e m e n t** et surnaturellement est encore préférable à l'absence totale de gouvernement : l'anarchie, le chaos, le degré zéro de la légitimité. Doit-on pour autant s'en contenter ? Certes non, ce serait criminel !

Certains proposent alors une dictature chrétienne de type "Salazar". Or si cette dernière

est légitime du point de vue surnaturel, elle l'est beaucoup moins sur le plan naturel parce qu'incapable d'assurer la pérennité du bien commun après la mort du dictateur.

En France l'institution monarchique de l'Ancien Régime a magnifiquement satisfait aux deux critères, elle a de plus reçu maintes fois le sceau de la Providence comme étant conforme à Sa Volonté (baptême de Clovis, mission de sainte Jeanne d'Arc...)

Dans ces conditions comment un chrétien peut-il encore envisager une action politique n'ayant pas pour finalité la restauration du trône et de l'autel ?



A propos de... Septennat ou Quinquennat ?

Voilà que la question qui était déjà au cœur des promesses de la gauche jospinienne, refait surface, emportant aussi, semble-t-il, l'acquiescement d'une partie de la pseudo droite et même de 75% des Français... s'il faut en croire certains instituts de sondage, ces machins destinés à manipuler l'opinion des indécis et des timorés.

Septennat ou quinquennat ? On est même prêt à faire appel au référendum, cette forme de consultation directe qu'on se garde pourtant bien de proposer pour des problèmes autrement vitaux !

Considérant que *leur démocrassie* c'est la pagaille, le régime des partis, de la compétition des idéologies où les intérêts partisans l'emportent généralement sur l'intérêt

national, sur le bien public, j'aurais tendance à penser que : plus c'est court, mieux ça vaut !

Mais, d'autre part, je n'oublie pas qu'au cours de notre longue et belle histoire, en des époques où la France était grande, où elle était souvent l'arbitre de l'Europe et où sa civilisation née des décennies, un règne ou même plusieurs furent nécessaires pour asseoir une politique, maintenir des traités, établir ou consolider des alliances, etc. Je me demande bien ce qu'un état peut réaliser en quelques années d'utopies, de luttes partisans et de factions stériles.

Je crains que la réduction du temps de mandat présidentiel, c'est à dire le règne d'un parti - fut-il celui du Président, lequel n'est jamais le représentant de tous les Français, mais

simplement celui d'une coterie, d'une très relative "majorité" - n'aggrave la situation, n'incite ceux qui sont au pouvoir à faire trop vite, à multiplier en un temps record les réalisations brumeuses et les projets brouillons.

Plus que jamais, la tentation de *se servir* plutôt que de *servir*, le "changement" à tout prix, les bouleversements vite faits, les mesures révolutionnaires, risquent de se substituer à l'évolution paisible qui garantit l'unité, la stabilité et la continuité d'un pays.

Alors, cohabitation ou non, cinq ou sept ans, qu'est-ce que ça peut faire ? Ne serait-il pas plutôt grand temps de *changer de système* ?

Pierre-M. Laurent

Autour d'un apologue biblique

“ Les Arbres allèrent un jour pour s'élire “ un Roi ”, lit-on au Livre des Juges (chapitre IX). Ils dirent à l'Olivier “ *Soyez notre Roi* ”. L'Olivier leur répondit : “ *Puis-je abandonner mon suc et mon huile, dont les dieux et les hommes se servent, pour venir m'établir en dignité parmi vous ?* ”

Les Arbres vinrent ensuite trouver le Figuier : “ *Venez et réglez sur nous* ”. Le figuier leur répondit : “ *Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits, pour siéger en majesté au milieu de vous ?* ”

Les Arbres s'adressèrent encore à la Vigne : “ *Venez prendre le commandement sur nous* ”. La

vigne leur répondit : “ *Puis-je abandonner mon vin qui est la joie des dieux et des hommes pour venir m'établir en dignité parmi le reste des arbres ?* ”

Enfin tous les arbres dirent au Buisson : “ *Accepteriez-vous ?* ”. Le buisson dit : “ *Si vraiment vous me constituez votre Roi, venez et reposez-vous sous mon ombre !* ”

Mais les Arbres ne trouvèrent auprès de lui ni fruit ni ombre. Et un jour, le buisson, prenant feu, réduisit en cendres tous les arbres de la forêt.

Dans les temps de révolution, les hommes les plus vertueux ont la sagesse de refuser l'autorité, parce qu'ils savent qu'elle ne

sera point obéie... Ce sont les moins dignes qui se poussent à la tête du pouvoir, invitant les peuples à venir chercher le repos sous leur ombre. A la fin, on s'aperçoit que de tels hommes ne méritaient que de servir de pâture au feu. Mais hélas, comme le buisson en flammes au sein de la forêt, ils entraînent dans leur perte les populations.

Extrait d'un almanach populaire monarchiste légitimiste de la fin du XIX^{ème} siècle.



Communiqués

Lettre à nos frères prêtres : Depuis un an que cette publication est lancée, ce sont des centaines de prêtres qui nous écrivent, qui nous disent le soutien qu'ils trouvent dans ce courrier.

"Je vous félicite et je vous encourage à continuer, car votre lettre est l'expression de ce que beaucoup de prêtres diocésains ont l'interdiction désormais de dire... Oui, un grand merci pour ce que vous faites : c'est un encouragement, une consolation, une espérance. Alors, monsieur l'abbé, continuez l'œuvre entreprise". (Lettre d'un prêtre diocésain de 39 ans).

La continuation d'une telle œuvre dépend entièrement de vous. Tant financièrement que légalement, il nous faut impérativement

rassembler, chaque année, un minimum de 15 000 parrainages de prêtres. C'est pourquoi je viens solliciter votre générosité. En parrainant ainsi des prêtres, de nombreux prêtres, vous ferez œuvre d'Eglise.

L'abonnement annuel est de 50 F à adresser à : **Lettre à nos frères prêtres**, Maison Lacordaire, 21150 Flavigny sur Ozerain.

Aide aux écoles : L'école entièrement libre est une priorité aujourd'hui pour la France, pour nos familles. Pour continuer à exister ces écoles, et les familles qui y confient leurs enfants, ont besoin de votre aide. Envoyez vos dons aux organismes privés qui soutiennent ces écoles par des bourses :

- **ADEC**, Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, B.P. 125, 92154

Suresnes cedex.

- **CEFOP**, Les Guillots, 18260 Villegenon.

Service "Hôtes payants" :

Voulez-vous accueillir un(e) ou plusieurs jeunes(s) étudiant(e)(s) de milieu américain appréciant et recherchant les valeurs françaises traditionnelles et catholiques ?

Nos interlocuteurs américains acceptent de rémunérer nos familles d'accueil au-dessus des tarifs pratiqués habituellement contre les garanties de moralité et de bonne éducation que nous leur apportons.

Si vous êtes intéressés : envoyez-nous une enveloppe timbrée à 3 F avec vos noms et adresse. Nous vous retournerons un dossier d'information : **Pactum** (partenariat catholique pour l'union des

métiers), Domaine du Nélouet, 56140 Missiriac, tél. 02.97.75.28.28.

Cours St Thomas d'Aquin : Un grand nombre d'entre vous a eu l'occasion de constater la bonne marche des travaux de la bergerie durant ces dernières semaines, et vous nous avez témoigné, lors de la fête de la maison ou de votre passage pendant la Semaine Sainte, votre satisfaction de nous voir enfin " closes, couvertes et abritées ". Si nous avons pu réaliser cette étape des travaux, il nous reste néanmoins les factures à payer et, bien sur, à envisager la suite : depuis la semaine dernière, les maçons ont entrepris l'ouverture du mur du jardin pour poser trois grandes baies virées. Suivront le chauffage par le sol, la

deuxième chape de béton qui formera en même temps le revêtement du sol, et l'isolation du toit etc. etc.

Voilà où nous en sommes. Ce dont nous avons besoin, vous le devinez, c'est votre aide ; quelle qu'en soit l'expression ou l'importance, même minime, elle sera la bienvenue et nous espérons votre secours.

Soyez donc remerciés d'avance, et du fond du cœur, pour tout ce que vous avez fait, et aussi pour tout ce que vous pourrez faire pour nous. Nous prions quotidiennement pour nos bienfaiteurs, espérant leur rendre un peu leur générosité en les recommandant avec gratitude au Christ ressuscité, à la Reine du

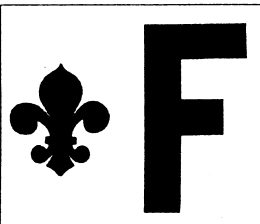
ciel que nous honorons tout particulièrement ce mois-ci, à Saint Dominique et à tous les saints et anges du ciel.

Avec l'assurance de nos prières et de notre reconnaissance.

Mère Prieure et la communauté

Cours St Thomas d'Aquin, Le Parc, 86700 Romagne, tél. 05 49 87 75 89, fax : 05 49 87 93 91.

La Bibliothèque St Michel : (201 rue Sainte Christine, Le Morillon, 83000 Toulon, tél/fax : 04 94 03 16 74) annonce la sortie de son deuxième annuaire royaliste légitimiste, l'ARL 2000, envoyé franco de port contre la somme de 100 francs, chèque à l'ordre de M. Martenot.



Un de nos amis abonnés qui ne manque pas d'idées a fait réaliser des autocollants à disposer sur l'arrière de sa voiture (ou de sa caravane, de son scooter, de sa moto, etc.). Cela remplace avantageusement le F sommé ou flanqué du drapeau européen. La fleur de lis est bleue et signalera à tous qu'elle demeure le vrai et authentique symbole de la France. Le créateur de cet autocollant demande 10 F par exemplaire, ou 20 F si vous en commandez 3. Règlements par chèque ou timbres-poste à M. J.-M. Charton, 15 bd des Trinitaires, 13009 Marseille.



Activités légitimistes

Camp chouan

L'U.C.L.F. organise sa dixième université d'été

Du dimanche 23 juillet 2000, 10h00 au
jeudi 27 juillet 2000, 17h00

Attention aux dates, elles ne sont pas celles annoncées dans le N° 82

Pour fêter cet anniversaire, le camp chouan se met en marche vers le Mont St Michel.

Nous remercierons le saint patron de la légitimité et nous lui demanderons la grâce de rester fidèles.

De magnifiques sites seront traversés (vallée de la Rance, baie du Mont St Michel) avant d'aboutir à la merveille.

Le camp chouan n'oublie pas sa vocation d'étude et de promotion de la pensée légitimiste : plusieurs conférences et exposés sont au programme, ainsi que des groupes de travail.

Ce rendez-vous estival est toujours l'occasion pour les jeunes légitimistes de rencontrer de nouveaux camarades dans une ambiance très conviviale.

Prévoir un matériel de camping, de bonnes chaussures de marche (environ 20 km par jour). Des voitures

d'accompagnement assureront la logistique.

Rendez-vous dimanche 23 juillet 2000 au prieuré Ste Anne de Lanvallay à 10h00 (pour la messe).

Des navettes gare de Rennes-Lanvallay seront prévues (prévenir avant).

Participation aux frais 500 F tout compris (chèque à l'ordre de la F.B.L.)

Renseignements et inscriptions : tél. :02 99 38 36 64 ; télécopie : 02 99 38 36 72 ;

Samedi 23 et dimanche 24 septembre 2000 : 88^{ème} Pèlerinage légitimiste de Ste Anne d'Auray.

Le premier pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray a eu lieu en 1844 pour le 25^{ème} anniversaire d'Henri V (Comte de Chambord). Arrêté en 1914, il a été repris en 1983. Sous l'égide de l'Union des Cercles Légitimistes de France, il est organisé par le Cercle Légitimiste du Vannetais et les autres Cercles de la Fédération Bretonne Légitimiste.

Pour tous renseignements :

- Cercle Georges Cadoudal (pays vannetais), tél. : 02 97 45 46 80.

- Fédération Bretonne Légitimiste : B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7, tél. : 02 99 38 36 64.

- Union des Cercles Légitimistes de France : route de Gençay, 86160 Champagné St Hilaire, tél./fax : 05 49 52 68 89.

"Je suis Anne, mère de Marie ... Dieu veut que je sois honorée ici"

(Sainte-Anne à Yves Nicolazic, 25 juillet 1624)

Programme

Samedi 23 septembre

14 h 00 Accueil devant la Basilique de Sainte-Anne d'Auray

Circuit historique : "Le débarquement de Quiberon"

avec le concours d'historiens (transport par autocar)

- La chapelle Sainte Barbe : l'observatoire

- La presqu'île : les lieux du drame

- Le Musée de la Chouannerie

19 h 00 Repas / Pique-nique et

Veillée chouanne près du monument du comte de Chambord

Dimanche 24 septembre

au choix des pèlerins:

6 h 15 Rendez-vous à Vannes

(parking de la Garenne

9 h 00 Chapelet devant la

basilique de Sainte-Anne

d'Auray

6 h 30 Départ de la marche des

pèlerins, pour Sainte-Anne

d'Auray

10 h 15 Messe (salle de La Boule d'Or)

11 h 45 Dépôt de gerbes au monument du comte de Chambord

12 h 30 Repas (Restaurant de La Boule d'Or)

15 h 00 Conférences :

Les corporations

par Pierre Valancony

Après-midi : nombreux stands

17 h 30 Clôture

Revue de presse

Bulletin de liaison de Civitas : (77 rue Cl. Bernard, 75005 Paris). “ *De la forme donnée à la société, conforme ou non aux lois divines, dépend et découle le bien ou le mal des âmes* ”. (Pie XII).

Ainsi commence l'entête du N° 1 du bulletin de l'association **Civitas**, qui se propose d'apporter aux catholiques une aide en matière doctrinale, mais aussi dans la formation pratique à l'action dans la cité. Pour notre part, nous regrettons que l'application pratique de l'étude doctrinale n'incite pas les membres de cette association à œuvrer pour la monarchie catholique.

Toutefois, dans ce premier numéro, dont nous apprécions le contenu, nous relevons la rubrique **Définitions** : “ *Tout enseignement scolastique commence par des définitions. C'est pourquoi dans chaque numéro nous vous en proposons quelques-unes, charge à vous de les retenir, puis de les resservir...* ”

Nous rappelons qu'une condition est ce qui influe de quelque façon sur un être sans toutefois lui donner l'existence.

Une cause est par contre ce qui fait qu'un être est tel ou tel. C'est donc ce qui confère l'existence à une chose. La condition est nécessaire car elle permet à la cause de produire son effet, mais elle n'exerce pas d'action positive.

Ainsi la sécheresse est une condition du feu ; sans elle il n'est pas possible d'enflammer le bois, mais ce n'est pas la sécheresse elle-même qui donne

l'existence à la flamme.

Autre exemple, certains ont prétendu que la révolution française avait pour cause de mauvaises conditions socio-économiques. En réalité, une analyse plus fine, prenant en compte l'action de la noblesse et des loges, permet d'affirmer qu'il n'en est rien, et que ces dernières furent seulement les conditions de ces événements et non leur cause.

Ne confondons pas non plus condition, cause et occasion. Une occasion est un ensemble de conditions favorables qui permettent une action positive de la cause, si celle-ci est prise en charge par certains hommes déterminés.

Dans toutes nos différentes actions veillons à toujours bien analyser sur quel plan nous nous situons et nous travaillons : condition (modification du consensus) ou cause, de telle sorte à ne pas être surpris du résultat obtenu !

Lien Légitimiste de Touraine : (D. Picard, 12 route de Château la Vallière, 37360 Neuillé Pont Pierre – J. Rolain, 7 le grand Mail, 37700 St Pierre des Corps).

Ce premier numéro s'adresse à tous les légitimistes de Touraine. Les fondateurs de ce bulletin cherchent à œuvrer pour Dieu et le Roy, en poursuivant dans la voie de la fidélité et de l'engagement au service de la Légitimité et du Prince Louis.

Le second numéro présente une intéressante étude du Droit royal historique français.

La Blanche Hermine : (F.B.L.,

B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7).

Dans le dernier numéro (n° 18) Jean Vignerte nous parle de l'attitude des survivantistes depuis la mort de Louis XVII au Temple ; attitude qui est toujours la même aujourd'hui après les résultats positifs de l'étude scientifique réalisée par les professeurs des universités de Louvain et Münster, sur le cœur de l'enfant mort au Temple en 1795.

Louis Brekilien dans son article sur *La messe, une citadelle assiégée*, nous rappelle que l'enjeu est de taille. Luther ne nous l'a pas caché : “ *Quand la messe sera renversée, je pense que nous aurons renversé la papauté !* (Luther entendait parler l'Église). *Car c'est sur la messe comme sur un rocher que s'appuie la papauté tout entière, avec ses monastères, ses évêchés, ses collèges, ses autels, ses ministères et sa doctrine... Tout cela s'écroulera quand s'écroulera leur messe sacrilège et abominable.* ”

La Durbelière : (JL Caffarel, B.P. 26, 77230 Dammartin en Goële).

Ce numéro reprend quelques déclarations du Prince Louis le 23 janvier dernier, ainsi que le 19 avril où *la science a rendu hommage au Petit Roi Louis XVII*. Le duc d'Anjou a donc annoncé qu'*en tant que Chef de la Maison de Bourbon et Successeur des Rois de France*, il interviendrait auprès des autorités françaises “ *afin que toutes les dispositions puissent être prises en vue de l'inhumation officielle du cœur*

de Louis XVII, aux côtés de son père et de sa mère, dans la crypte de Saint-Denis, nécropole des rois de France ”.

Lecture et Tradition : (B.P. 1, 86190 Chiré en Montreuil).

Dans le n° 276 de février 2000, Claude Mouton-Raimbault nous présente trois livres traitant de poésie. Nous y trouvons une poésie de Damien Dickès, dans son livre *Florilège*. Damien Dickès atteint de myopathie meurt à l'âge de 18 ans. Il chante la France et Marie, le retour à la royauté, une pluie de lys sur notre Patrie :

Oh ! Je veux chanter une

*romance
Sur notre toute brillante
France...*

*Que pleuvent les lys du grand
ciel*

*Et les cascades enchantées du
bleu-roi*

*Au nom de Marie, rayon de
miel :*

Que revienne la colombe de foi !

*Oui, désormais est levé
l'étendard,*

*Le drapeau, le gonfanon de
l'espoir,*

*Tout de blanc et tout de lys vêtu,
Pour chanter la royauté
revenue !*

Le n° 277 – mars 2000, est

consacré à l'histoire de Notre-Dame d'Afrique. En 1858, Mgr Pavy fonda une Archiconfrérie de prières, avec le texte d'une prière à Notre-Dame d'Afrique, pour la conversion des musulmans.

A condition de s'engager dans son for intérieur à réciter et à diffuser dans la même intention la prière de Mgr Pavy, on peut se procurer gratuitement une ou plusieurs images (en couleurs) de Notre-Dame d'Afrique aux bureaux de SA D.P.F., B.P. 1, 86190 Chiré en Montreuil, en envoyant quelques timbres pour les frais.



Livres reçus

Une vie... après la vie ? : (Savoir et Servir n° 64, MJCF, 28 rue Pernety, 75014 Paris).

Réincarnation, euthanasie, Halloween... : la conception contemporaine de la mort de plus en plus éloignée des croyances chrétiennes. Face à toutes ces objections, les jeunes du MJCF ont souhaité étudier les fins dernières de l'homme à travers différents aspects. Sous l'angle philosophique d'abord, qu'est ce que la vie ? l'âme ? la mort ? La foi catholique complète ces données de la raison par la doctrine sur le jugement dernier. A l'issue du jugement particulier, chaque âme est destinée soit au Ciel, soit à l'Enfer, soit au Purgatoire. Ces trois états sont étudiés successivement et de manière approfondie. La troisième partie de la revue est consacrée aux

erreurs modernes sur la Mort (en particulier l'euthanasie) ainsi qu'à leur réfutation. Enfin, le sens chrétien de la mort et le rôle des sacrements sont traités dans le dernier article par M. l'abbé Gaudray, professeur de séminaire aux États-Unis.

Extrait du sommaire : *la mort, ils en sont revenus ? Le Jugement dernier ; Les erreurs modernes concernant les fins dernières ; Peut-on tuer sa grand-mère pour lui faire plaisir ? Les soins palliatifs ; Pourquoi les funérailles ? La mort chrétienne.*

Bulletin de la famille La Rochejacquelin : (chez I. et A.M. Bergeron, Boiscorbeau, 44640 Cheix en Retz).

Ce bulletin annuel est celui de l'association de la Descendance La Rochejacquelin. Ce numéro nous apprend que Juliette

Colbert de Barol (1785 – 1864) était la fille d'Édouard Victurnien Colbert, comte de Maulévrier et de Chemillé, le patron de Stofflet, et sœur d'Édouard-Auguste, qui fut l'aide de camp de ce dernier. Elle vécut en Italie, après son mariage (1806). Elle est très connue au-delà des Alpes comme bienfaitrice de la ville de Turin, fondatrice d'ordres religieux pour l'éducation des jeunes gens, la réinsertion des chômeurs et des délinquants et surtout pour l'amélioration de la vie carcérale. Très instruite, liée avec les célébrités et les grands esprits de son temps, elle a laissé une correspondance et des ouvrages dignes des bons écrivains romantiques. Elle est sur le point d'être béatifiée, conjointement à son époux Tancrede Falletti, marquis de Barol.

Information non disponible

*Musée des Beaux-Arts de Tours,
18 mars – 19 juin 2000.*

*Musée des Augustins de
Toulouse, 30 juin – 30 septembre
2000.*

À l'occasion de cette exposition le Musée des Beaux-Arts de Tours et le Musée des Augustins de Toulouse présentent soixante "morceaux de réception", œuvres que les artistes devaient soumettre à l'approbation de l'Académie afin d'obtenir le titre d'académicien.

Sommaire

<i>In mémoriam.....</i>	<i>p. 1</i>
<i>Après l'élection de M. Vladimir Poutine.....</i>	<i>p. 2</i>
<i>Louis XV.....</i>	<i>p. 3</i>
<i>Du nationalisme français.....</i>	<i>p. 6</i>
<i>Nouvelles d'Europe orientale.....</i>	<i>p. 7</i>
<i>Saint Louis, roi de France.....</i>	<i>p. 8</i>
<i>De l'amour à la violence.....</i>	<i>p. 11</i>
<i>Réflexion sur la politique.....</i>	<i>p. 12</i>
<i>A propos de... Septennat ou Quinquennat ?.....</i>	<i>p. 14</i>
<i>Autour d'un apologue biblique.....</i>	<i>p. 15</i>
<i>Communiqués.....</i>	<i>p. 15</i>
<i>Activités légitimistes.....</i>	<i>p. 16</i>
<i>Revue de presse.....</i>	<i>p. 18</i>
<i>Livres reçus.....</i>	<i>p. 19</i>
<i>Carnet du jour.....</i>	<i>p. 20</i>
<i>Les Peintres du Roi.....</i>	<i>p. 20</i>

Abonnement - secrétariat

*Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.*

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figure l'année et le mois ; exemple : 2000-06 signifie que cet abonnement est terminé en juin 2000.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Route de Gençay

86160 Champagné St Hilaire.

Tél. et télécopie : 05.49.52.68.89

Abonnement normal : 50 francs

Abonnement étranger : 70 francs

Abonnement de soutien : 100 francs

CC La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Route de Gençay, 86160 Champagné St Hilaire.

Dépôt légal : juin 2000